

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 11 JUILLET 2022, à 20 heures.

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de HUISMES, sous la présidence de Monsieur Denis MOUTARDIER.

Présents : Isabelle BERRUER-CHARRAIS, Elisabeth BENOIST, Agnès BOREL, Claudine BOUCHER, Philippe COIQUIL, Romuald COLIN, Cyril DELALANDE, Pascale GIRAULT (en distanciel), Jean-Michel GUERTIN, Lionel HEGRON, Denis MOUTARDIER, Clémence PLANTÉ Philippe ROGET

Représenté : Max DELUGEAU a donné procuration à Jean-Michel GUERTIN

Secrétaire de séance : Isabelle BERRUER-CHARRAIS

Le quorum étant respecté, Monsieur Denis MOUTARDIER ouvre la séance.

Aucune remarque n'est apportée par les conseillers municipaux sur le contenu du compte-rendu de la dernière séance du 2 Mai 2022. Il est approuvé à l'unanimité.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

1. Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre d'un avancement de grade et afin de tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, il est possible de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 2eme classe pour assurer les missions suivantes : agent polyvalent de restauration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la création de ce poste à l'unanimité.

2. Modification du RIFSEEP

En raison de changement de personnel au sein du service administratif, il convient de revoir les montants fixés par la dernière délibération du conseil municipal concernant les grades d'adjoint administratif et de rédacteur territorial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de fixer les nouveaux plafonds suivants :

-Rédacteurs territoriaux : IFSE :	500€/mois	CIA :	100€/mois
-Adjointes administratifs : IFSE :	500€/mois	CIA :	100€/mois

3. Adhésion au Plan Intercommunal de Formation

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire demande aux communes membres de renouveler leur adhésion pour la période 2022-2024. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de renouveler son adhésion auprès du plan Intercommunal de Formation pour la période 2022-2024.

4. Contrat de maintenance du parc informatique de la mairie

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de renouveler pour l'année 2022, le contrat annuel de maintenance du parc informatique de la mairie.

L'actuel prestataire, la société 2C-2I a déposé une nouvelle offre pour un montant de 1 990.00 euros hors taxe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette offre.

5. Cantine scolaire : tarifs 2022/2023 et règlement intérieur

Dans le cadre de l'organisation de la prochaine rentrée scolaire de septembre 2022, Monsieur le Maire propose au conseil municipal une hausse des tarifs de la cantine scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité le tarif des repas à la cantine scolaire :

Repas des enfants (permanents) :.....3.25€

Repas des enfants (occasionnels) :.....4.20€

Repas des adultes :.....6.00€

Monsieur le Maire informe également l'assemblée des modifications portées sur le règlement intérieur de la cantine : arrêt du prélèvement automatique en cas de 2 rejets, envoi d'un mail aux familles afin de les informer du comportement de leur enfant.....

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'application de ce règlement modifié à compter du 1^{er} septembre 2022.

6. Création d'une société publique locale (S.P.L.)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que cette SPL aura pour objet de gérer les réserves foncières dans le cadre des Orientations d'Aménagement et Programmation (OAP) communales et communautaires, la réalisation d'opérations d'aménagement au sens de l'article L.300-1 du Code de l'urbanisme et d'opérations de construction, réhabilitation et extension visant des bâtiments administratifs ou accueillant des services publics, des commerces, logements, la création de maisons de santé ou de bâtiments d'intérêt touristique, la gestion immobilière de locaux à vocations économiques, de commerces et de logements communautaires, la réalisation d'opération d'aménagement numérique.

Lors de la constitution de la SPL, il est proposé un apport de 2 002 000 d'Euros.

L'apport minimal de la CCCVL est fixé à 1 841 000€ auquel il faudra ajouter les parts prévues pour les communes.

La part prévue pour la commune de Huismes est de 4 actions pour un montant de 5 600€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, la création de la SPL entre la CCCVL et les communes membres, valide le projet des statuts, accepte le montant de l'apport en capital fixé pour la commune de Huismes, autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la création de cette SPL.

7. Aménagement du bâtiment de La Petite Auberge : Acceptation du dossier APS

La société LIGERIS a effectué une proposition de prix concernant l'avant -projet sommaire de ce dossier.

Le prix proposé est de 5 000€ HT soit 6 000€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à la majorité (13 voix « pour », 2 abstentions) cette proposition de prix.

8. Désignation des délégués titulaire et suppléant auprès du Parc Naturel Régional

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'aucun délégué titulaire n'a été désigné auprès du Parc Naturel Loire Anjou.

Monsieur Lionel HEGRON étant candidat ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à la majorité (13 voix « pour », 1 abstention), M. Lionel HEGRON.

Il convient également de désigner un délégué suppléant. Monsieur Denis MOUTARDIER étant candidat ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ; désigne à l'unanimité Monsieur Denis MOUTARDIER en tant que délégué suppléant auprès du Parc Naturel régional

9. Remboursement des frais de déplacement d'un conseiller municipal

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Lionel HEGRON s'est rendu à une réunion du Comité Syndical du Parc Naturel Loire Anjou Touraine à ST Germain Sur Vienne en tant que délégué suppléant et demande à ce titre le remboursement de ses frais de déplacement conformément au tarif en vigueur.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à ce remboursement et demande qu'une distance minimale de 20km entre la mairie et le lieu de réunion soit effectif pour prétendre à demander un remboursement, sous couvert des justificatifs nécessaires tels que la copie de la carte grise, la convocation et l'attestation de présence.

10. Modification des horaires de l'éclairage public

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise de la consommation d'énergie. Ainsi il est proposé aux membres de l'assemblée de procéder à une réduction des plages de fonctionnement de l'éclairage public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 22 h 00 à 06 h 30.

11. Vente de l'ancienne tondeuse des services techniques

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'ancienne tondeuse des services techniques a trouvé un acquéreur. Il s'agit de M. Alain TAFFONEAU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de céder l'ancienne tondeuse à Monsieur Alain TAFFONEAU pour un montant de 300 euros.

12. Attribution supplémentaire des subventions aux associations année 2022

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que le Cabas Huismois sollicite de façon exceptionnelle une subvention de 1 200 euros.

Cette subvention permettra à l'association de rémunérer une étudiante qui effectue un stage de 12 semaines au sein du Cabas Huismois. Son travail doit permettre une meilleure compréhension des attentes des usagers et étudier la piste d'un éventuel déménagement plus proche du centre bourg.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à la majorité (11 voix « pour », 3 abstentions, Monsieur HEGRON ne prend pas part au vote) de verser au Cabas Huismois, une subvention exceptionnelle de 1 200 euros.

13. Cession des parcelles situées au lieu-dit « le Bourg »

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un nouveau permis d'aménager a été élaboré par le cabinet de géomètres BRANLY LACAZE afin de procéder à un nouveau découpage des terrains.

Les deux terrains auront respectivement les superficies suivantes :

Parcelle B 1833: 6 a 39 ca

Parcelle B 1834: 6 a 27 ca

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la vente de ces deux terrains au prix de 50 € le m² viabilisé et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ces deux cessions.

14. Location de parcelles communales

Monsieur GUERTIN informe les membres du Conseil Municipal que l'entreprise Joubert Valter est intéressée pour louer certaines parcelles d'anciennes peupleraies. La société replanterait des peupliers afin d'en tirer une matière première.

En contrepartie, l'entreprise reverserait un loyer équivalent 0.50c par arbre par an à la commune.

Le Conseil Municipal, à la majorité, (14 voix « pour », 1 voix « contre ») émet un avis favorable .

15. Travaux de voirie et bâtiments

Monsieur GUERTIN informe le Conseil Municipal que suite aux intempéries qui ont occasionné des dégâts chez certains particuliers, divers travaux sont à prévoir :

-Route de Chinon : devis TPPL pour un montant de 6 807.60€ TTC

-Rue de la Tourette : devis TPPL pour un montant de 7 722.00€ TTC, devis T. TRASTET : 780.00€ TTC

Date du prochain conseil municipal.

L'assemblée est informée que le prochain conseil municipal est fixé au lundi 12 septembre 2022 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23 h 00 minutes.

Date de la publication :
Certifié exact,

13 JUN 2022

La secrétaire de séance,
Isabelle BERRUER-CHARRAIS



Le Maire,
Denis MOUTARDIER

